

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 2646**

LE 2 SEPTEMBRE 2025 À 18 H

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA
RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

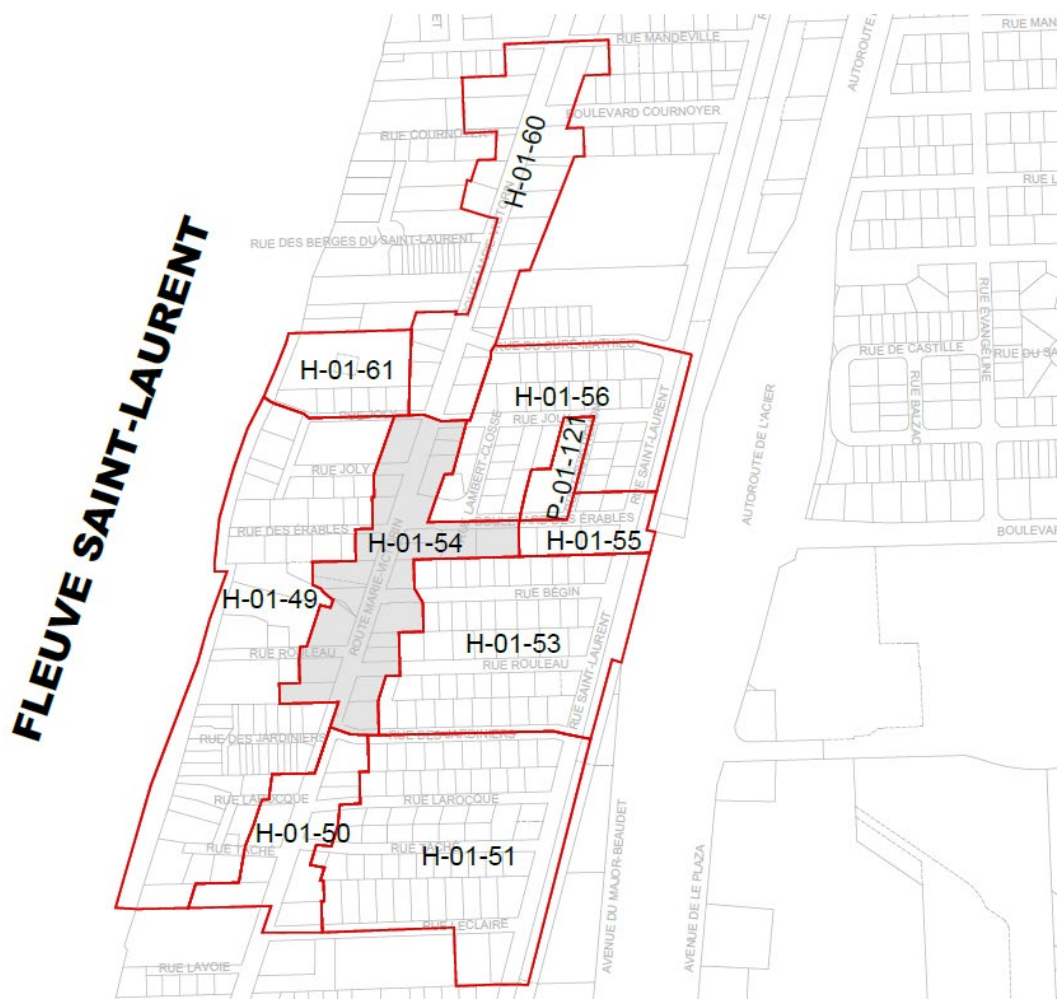
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil a adopté par résolution, à sa séance ordinaire du 18 août 2025, le projet de règlement portant le numéro 2646 soit :

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2646 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT N° 2223 AFIN D'ÉTABLIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
APPLICABLES À LA ZONE H-01-54 POUR L'USAGE « MAISON POUR PERSONNES
RETRAITÉES AUTONOMES (1543) » ET VISANT L'IMMEUBLE DU
3215, BOULEVARD DES ÉRABLES »**

L'objectif de ce projet de règlement vise à modifier le Règlement de lotissement n° 2223 de la manière suivante :

Établir que la superficie minimale d'un terrain où s'exerce un usage « Maison pour personnes retraitées autonomes (1543) » est fixée à 40 m² / logement ou chambre.



AVIS PUBLIC est aussi donné de ce qui suit :

QU'une assemblée de consultation publique concernant ce projet de règlement aura lieu le **mardi 2 septembre 2025, à compter de 18 h**, au 2^e étage de l'édifice Jacques-Racicot du 3025, boulevard de Tracy,

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, le maire suppléant ou tout autre membre du conseil désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet,

QUE ce projet de règlement et les descriptions exactes et illustrations par croquis des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 21^e jour d'août 2025.

Le greffier,

René Chevalier